

DANSE

2^e CYCLE



Conservatoire
à rayonnement régional
du Grand Besançon

musique
danse
théâtre

Conservatoire du Grand Besançon

Cité des Arts de Besançon Franche-Comté

1 Passage des Arts | 25000 Besançon | 03 81 87 87 00

www.conservatoire.grandbesancon.fr

Licences : 1-1064242 / 1-1064241 / 3-1026201.

**Grand
Besançon**



DANSE

> 2^e Cycle

À PARTIR DE QUEL ÂGE PUIS-JE INTÉGRER LE 2^e CYCLE ?

C'est à partir de 12 ans minimum que j'intègre le 2^e cycle [en 6^e / 5^e au niveau scolaire]. Si je n'étais pas au Conservatoire en 1^{er} cycle, je suis convoqué(e) pour un test organisé par le Conservatoire qui me permettra de m'orienter dans la classe qui correspond à mon niveau. Je dois présenter un certificat médical attestant de mon aptitude à la pratique de cette discipline.

QUELS ENSEIGNEMENTS EN 2^e CYCLE ?

Ma discipline dominante est soit danse classique, soit danse contemporaine. L'autre discipline devient alors une discipline complémentaire. Ce choix s'est fait en fin de 1^{er} cycle en concertation avec mes enseignants. J'ai deux à trois cours de 1h30 dans ma discipline dominante et un cours de 1h15 à 1h30 dans ma discipline complémentaire.

Si je suis en Classes à Horaires Aménagés [CHA], certains de mes cours ont lieu pendant le temps scolaire, mais certains autres sont programmés le mercredi après-midi ou après l'école.

Pendant la dernière année de 2^e cycle, je suis des cours d'Anatomie / Analyse fonctionnelle du mouvement dansé et d'Histoire de la danse, sous forme de modules. Ces cours me permettent d'approfondir mes connaissances du corps dansant et d'enrichir ma culture chorégraphique.

QUAND PUIS-JE COMMENCER LE TRAVAIL SUR POINTES ?

L'apprentissage des pointes doit débiter seulement lorsque je fais preuve d'une maturité technique et physique satisfaisante, car les risques de blessures et de lésions sont très importants [particulièrement pendant la période de croissance]. Mais il se peut que mon pied ne se prête pas à la pratique des pointes. Dans ce cas, je pourrai poursuivre mon cursus sur demi-pointe.

ET LA FORMATION MUSICALE ?

En complémentarité aux cours de danse, je suis des cours de formation musicale danseur. Spécifique aux danseurs, elle m'apporte une culture musicale, une ouverture de l'oreille et de l'esprit, une qualité d'écoute et une capacité à analyser la musique par la pratique du chant et de la rythmique corporelle.

QUEL SERA MON PARCOURS ?

J'entre en 2^e cycle après avoir réussi l'examen de fin de 1^{er} cycle au Conservatoire ou sur test d'entrée si je viens de l'extérieur.

Le 2^e cycle a une durée de 3 à 5 ans. À son issue, je valide un ensemble de compétences acquises pendant toute la durée du cycle. Le BREVET de fin de 2^e cycle me sera délivré après validation de l'intégralité des Unités de Valeur [UV] qui le composent.

QUELLES SONT CES UV ?

Elles sont au nombre de 4 :

- 1 UV Technique dans le domaine (variation imposée + composition libre)
- Discipline complémentaire
- Modules anatomie / culture chorégraphique
- 1 UV Formation musicale danseur.

COMMENT VALIDER CES UV ?

- L'UV Technique est validée devant un jury extérieur.
- Les autres UV sont validées sous forme de contrôle continu.

La validation de la discipline complémentaire se déroule en fin de 2^e cycle devant l'équipe pédagogique.

ET À L'ISSUE DU 2^e CYCLE ?

Si je souhaite continuer mes études au Conservatoire, 3 orientations sont possibles :

- Suivre un 3^e cycle de formation à la pratique amateur en vue d'obtenir un CEC [Certificat d'Études Chorégraphique]
- Suivre un 3^e cycle spécialisé en vue d'obtenir un DEC [Diplôme d'Études Chorégraphiques] - Pour cela, je dois passer l'examen d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle [COP]
- Opter pour un Parcours personnalisé non diplômant.

LES PLUS QUI COMPLÈTENT MA FORMATION ?

- Spectacles, représentations, portes ouvertes, projets artistiques transversaux
- Sorties aux spectacles dans les différents lieux de diffusion culturelle et artistique de Besançon et de sa Région.
- Rencontres avec des chorégraphes, des artistes [master-classes, stages...].

PARCOURS PERSONNALISÉ

[à partir du 2C4]

2 cours

Avec validation des modules

[durée : 2 ans]

2^{ÈME} CYCLE

[à partir de 11 ans]

2 cours Dominante + 1 cours complémentaire
+ modules culture chorégraphique + UV d'anatomie

[durée : 3 à 5 ans]

BREVET EXAMEN DE FIN DE 2^{ÈME} CYCLE

UV Dominante (variation imposée + composition personnelle)
+ Contrôle continu pour les UV complémentaires

3^{ÈME} CYCLE / 1^{ÈRE} ANNÉE DE DÉTERMINATION [à partir de 15 ans]

PARCOURS PERSONNALISÉ

[durée : 2 ans]

CYCLE DE FORMATION À LA PRATIQUE AMATEUR

[durée : 2 à 3 ans]

3 à 4 cours dominante + AFMD (18h annualisées)
+ complémentaire facultative (fin de 2^{ème} cycle)

EXAMEN de fin de 3^{ème} cycle

CERTIFICAT D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES [CEC]

UV Variation imposée et composition libre (dominante)

UV complémentaire (CC)

UV FM (CC + écrit)

UV Anatomie/AFMD (CC + écrit)

UV Culture chorégraphique (CC + écrit)

EXAMEN D'ENTRÉE

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE [COP]

[durée : 2 à 3 ans]

DIPLÔME D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES [DEC]

PARCOURS CONTINUÉ [durée : 1 à 2 ans]